



Mairie de SAINT-ETIENNE DE SAINT-GEOIRS

OBTENIR ou RENOUELER

sa **CARTE D'IDENTITÉ** et son **PASSEPORT**

UNIQUEMENT sur RDV EN LIGNE :

www.ville-sesg.com



Horaires des RV de dépôt des dossiers :

Lundi	8h00 – 11h00	13h30 – 17h00
Mardi	8h00 – 12h00	14h00 – 19h00
Mercredi		13h30 – 19h00
Jeudi	8h00 – 12h00	15h30 – 19h00
Vendredi	8h00 – 12h00	13h30 – 16h30
Samedi	8h00 – 10h00	

✚ Tout retard ou dossier incomplet entraîne un second RV

✚ Présence obligatoire demandeur Majeur et Mineur lors du dépôt du dossier

ATTENTION : Pour tout personne majeure dont la CNI a été délivrée entre le 02/01/2004 et le 31/12/2013, la prolongation de 5 ans de sa validité est automatique. Mais tous les pays européens n'acceptent pas ce report (consultez la rubrique Service aux Citoyens/Ministère des Affaires étrangères). Si vous renouvelez votre CNI avant le délai de 15 ans, vous devez prouver votre déplacement en fournissant un justificatif de voyage (copie billet d'avion/train, réservation) ou une attestation sur l'honneur + copies justificatif de domicile et CNI de l'hébergeant.

Pièces à fournir

<p>Pré-demande en ligne https://passeport.ants.gouv.fr/vos-demarches Ou bien</p> <p>Cerfa 12100*02 (majeur) ou Cerfa 12100*02 (mineur)</p>	<p>*Un numéro délivré lors de l'enregistrement est à fournir obligatoirement lors du RV format papier ou copie écran téléphone portable</p> <p>-----</p> <p>*Formulaires disponibles en mairie ou en ligne sur le site de l'ANTS</p>
<p>2 Photos d'identité</p>	<p>Photo de moins de 6 mois aux normes ISO (scan interdit)</p>
<p>Acte de naissance de moins de 3 mois Original</p>	<p>A fournir uniquement pour:</p> <ul style="list-style-type: none"> * 1^{ère} demande de titre * Perte, vol du titre * Péremption du titre depuis + de 5 ans <p><i>Et si la mairie du lieu de naissance n'est pas adhérente à COMEDEC (dématérialisation des actes d'Etat Civil)</i></p>
<p>Justificatif de domicile Original + copie</p> <p>Majeur hébergé</p>	<p>* De moins d'un an et au nom du demandeur du titre :</p> <p><i>Factures électricité, gaz portable, eau, quittance de loyer non manuscrite, avis imposition, taxe foncière, taxe d'habitation, quittance assurance multirisque</i></p> <p>*Copie justificatif de domicile et carte d'identité de l'hébergeant et attestation d'hébergement avec la mention « hébergé à titre gratuit de manière stable depuis le... »</p>
<p>Titre original Carte d'identité ou Passeport</p>	<p>*Titre original + copie recto/verso</p> <p>*Titre original + copie page Etat Civil</p>
<p>Divorce Mariage/veuvage</p>	<p>*Copie jugement de divorce si utilisation du nom de l'ex-époux</p> <p>*Copie originale acte de mariage/décès de moins de 3 mois</p>
<p>Acquisition de la Nationalité Française</p>	<p>*Certificat ou déclaration de Nationalité Française uniquement si 1^{ère} demande, perte, vol ou péremption du titre depuis plus de 5 ans</p>
<p>Perte / Vol du titre</p>	<p>* Déclaration de perte : établie en mairie lors du RV</p> <p>* Déclaration de vol : établie en gendarmerie</p> <p>* Timbre fiscal de 25€ uniquement pour carte d'identité (voir timbre fiscal passeport)</p>
<p>Timbres fiscaux Passeport Imprimer le QR Code</p>	<p>Majeur : 86€ - Mineur 15/18 ans : 42€ - Mineur de moins de 15 ans : 17€</p> <p>Tabac agréé ou dématérialisé sur « timbres.impots.gouv.fr » ou via la pré-demande</p>

MINEUR - PRÉSENCE OBLIGATOIRE POUR LE DÉPÔT DU DOSSIER

- Justificatif de domicile + Carte d'identité du parent signataire de l'autorisation parentale. **Original + copie**
- Si résidence alternée : **copies** justificatif de domicile 2^{ème} parent + carte d'identité + jugement de divorce/séparation (ou lettre manuscrite datée et signée du 2^{ème} parent autorisant la production du titre du mineur)
- Si Utilisation nom d'usage : Attestation d'autorisation 2^{ème} parent + copie de sa CNI
(ex : Alban Martin-Durand ou Alban Martin-Durand)